

# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014



## Procès verbal

Conformément à l'article L. 2121-25 du CGCT du CGCT

Nombre de membres  
composant le Conseil  
Municipal : 33  
Présents à la séance : 27

L'an deux mille quatorze le vingt six juin, à vingt heures trente

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 20 juin 2014, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire.

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

**Présents :** M. **Éric WOERTH, Maire**, TRIAIL Michel, WOJTOWIEZ Isabelle, LE NORCY Yves, GODARD Caroline, BARBA - STELMACH Carine, SERVELLE Frédéric, LACHAT Amélie, ALONSO Boniface, **Adjoint au Maire** DAVROU Nadia, VAN LIERDE Claude, JACOBEE - MONNET Anita, VACHER Nicole, , ZANASKA François (arrivé à 21h00), KERANDEL Caroline, BRISOU Jean-Pierre, CARINI YVES, KOCH Laëtitia, CRONNIER Mélanie, de CACQUERAY-VALMENIER Bénédicte, BRUNET Florence, DESEINE Stéphane MARTINEZ Pierre-Louis, GAUTELLIER Christian, LOUIS-DIT-TRIEAU Dominique, MAPPA Sylvie, BAFOIL Pascale, **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents :** COCUELLE Pascal (procuration ALONSO Boniface); PERIE Jean-Yves (procuration GODARD Caroline); BENIADA Claude (procuration TRIAIL Michel); CAPPE de BAILLON Vincent (procuration WOJTOWIEZ Isabelle), FONTAINE Stéphanie (procuration LE NORCY Yves), BERTHEAU Pauline (procuration BARBA - STELMACH Carine).

**Secrétaire de séance :** Caroline GODARD

-=-=-=-

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 et du 25 avril 2014.

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur LE MAIRE invite à d'éventuelles remarques.

Mme MAPPA absente excusée lors du dernier conseil municipal du 25 avril revient sur les échanges concernant le parking du réservoir et l'avis défavorable émis par l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F). Ces éléments ont été vus avec Messieurs TRIAIL et LE NORCY et les préconisations de l'AB.F. ont été analysées. Même si c'est un avant-projet, une esquisse, il n'en résulte pas moins que l'A.B.F. a émis un avis défavorable sur ce document.

Monsieur LE MAIRE souligne que les étapes de la procédure sont identiques pour chaque dossier et qu'il n'y a évidemment pas d'avis défavorable délivré sur le principe du parking du Réservoir, seulement des ajustements à réaliser.

Mme MAPPA rappelle qu'une étude sur le Parking du Réservoir avait été menée et financée par le passé et qu'aujourd'hui, il semble que l'on envisage un tout autre projet.

Monsieur LE MAIRE ajoute que le croquis de l'architecte est assez satisfaisant mais que les entrées et sorties doivent être revues. Il souligne que l'Architecte des Bâtiments de France ne voit pas d'objection à la création d'un parking à cet endroit et que ce dossier vit la même vie que tous les dossiers d'aménagement et d'urbanisme. Il y a la plupart du temps plusieurs versions sur un même projet pour tenir compte de la discussion engagée avec l'A.B.F.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU remercie Monsieur LE NORCY de lui avoir fait parvenir par mail les remarques de l'architecte.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU ajoute que d'autres remarques ont été formulées lors de la commission des Finances, notamment le vote de l'opposition en faveur de la subvention allouée aux scouts et guides de France.

S'agissant de certaines décisions, une précision a été apportée sur le montant du contrat de maintenance du logiciel Abélium pour la crèche (décision n° 2014/077) : 1238,14 euros TTC annuel.

Il se félicite du lancement de l'étude urbaine mais aurait souhaité sa mise en place bien en amont de la révision du PLU. Toutefois, il note que la Ville a choisi de mutualiser les frais de cette étude et ceux de la révision du PLU et espère que tous les éléments – mobilités, stationnements – seront présents.

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune remarque n'est formulée.

Résultat du vote : À L'UNANIMITE

Monsieur LE MAIRE vérifie que les comptes rendus des commissions ont bien été acheminés aux élus.

## I- DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS – RAPPORTS 2013

### 1. Service du gaz

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 19 juin 2014, le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2013 pour le service du gaz.

Le public est avisé, par voie d'affichage, de la réception du présent rapport, lequel est mis à sa disposition en Mairie.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public du gaz 2013.

Monsieur LE MAIRE informe que le représentant du délégataire n'a pu se libérer pour présenter aux membres du conseil municipal son rapport.

Les éventuelles questions seront transmises par écrit à la Direction générale des Services et le délégataire viendra en répondre le cas échéant au prochain conseil municipal.

Résultat du vote : le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport.

### 2. Service d'eau potable

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 19 juin 2014, le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2013 pour le service d'eau potable présenté par Monsieur BRIQUET, représentant le délégataire la Lyonnaise des Eaux.

Le public est avisé, par voie d'affichage, de la réception du présent rapport, lequel est mis à sa disposition en Mairie.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public d'eau potable 2013

Monsieur LE MAIRE invite les membres du Conseil municipal à poser les questions.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU revient sur les questions déjà posées en commission. La consommation d'eau de Chantilly est - elle très au-dessus de la moyenne? La présence des écuries explique t - elle seule cette surconsommation et si on enlève cette hypothèse, entre-t-on dans la moyenne ?

A la page 53 du rapport, est évoquée *la notion d'abonnés domestiques et assimilés* et on constate une augmentation très forte de l'ordre de 3,8% alors même que la population de Chantilly ne s'accroît pas proportionnellement. Il demande à Monsieur BRIQUET de détailler les différents prix et de proposer les mesures incitatives pour la réduction de la consommation d'eau des Cantiliens.

Selon Monsieur BRIQUET la notion d'abonnés domestiques comprend tous ceux qui consomment plus de 6000 m<sup>3</sup> d'eau par an. La Ville de Chantilly est légèrement supérieure à la moyenne nationale sur cette tranche. Par référence, une famille consomme environ 300 m<sup>3</sup> par an. La catégorie autres abonnés comprend également les écuries.

Sur ce point, Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU note que l'augmentation provient surtout des abonnés domestiques et non des écuries.

Monsieur BRIQUET ajoute que les conséquences de la météo ne sont pas neutres et que les équipements publics sont également de gros consommateurs.

Monsieur LE MAIRE note que cette analyse mérite plus de finesse et qu'il est nécessaire d'identifier les sites consommateurs.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU fait référence à la moyenne des foyers, - 120 m<sup>3</sup> par an - alors que Chantilly consomme 150 m<sup>3</sup>. Y a-t-il une véritable surconsommation ?

Monsieur BRIQUET, en réponse à la question de perte d'eau relevée par Monsieur VAN LIERDE, identifie notamment une des causes, les bornes à incendie. Cependant, on peut noter en général un bon rendement du réseau (peu de fuites).

Il s'engage à dresser un tableau précis des consommations par type d'utilisateurs (inférieurs à 90 m<sup>3</sup>, à 300 m<sup>3</sup>...)

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU partage l'avis de Monsieur LE MAIRE sur le besoin d'une étude précise sur le détail des consommations par groupes, par foyers, par institution afin de mettre en place des politiques publiques qui s'imposent. La consommation du groupe « autres abonnés » apparaît excessive.

Résultat du vote : le Conseil municipal prend acte.

### 3. Service d'assainissement

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 19 juin 2014, le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2013 pour le service d'assainissement présenté par Monsieur BRIQUET, représentant le délégataire la Lyonnaise des Eaux.

Le public est avisé, par voie d'affichage, de la réception du présent rapport, lequel est mis à sa disposition en Mairie.

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public de l'assainissement 2013.

Monsieur LE MAIRE invite les membres du Conseil municipal à poser les questions.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU s'interroge sur l'assainissement autonome et note un certain nombre de nuisances nécessitant la réalisation de travaux. S'agissant des deux institutions concernées, dont l'Institut, le rapport de 2007 note des dysfonctionnements et il demande par conséquent si les travaux sont en cours ou ont déjà été exécutés.

Monsieur BRIQUET confirme que les travaux sont en cours et qu'un réseau d'assainissement collectif sera créé dans les prochains mois.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU soulève également la question de l'Impasse du chemin de fer et le raccordement des quatre pavillons, en collectif ou en autonome.

Monsieur LE MAIRE indique que ce dossier n'a pas abouti depuis des années. La copropriété du square des Aigles a refusé le raccordement à son réseau des quatre pavillons, et le branchement sur le réseau existant représente un montant conséquent en raison de la déclivité.

Ce dossier doit absolument être éclairci. Depuis plusieurs mois, il demande une vision financière en termes d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau, de difficultés techniques...Il demande très formellement à la direction générale des services et au conseiller municipal délégué de tenir une réunion avant l'été, avant le 15 juillet sur ce sujet pour traiter toutes les questions qui se posent.

Un point sera fait ensuite lors du prochain conseil municipal.

Résultat du vote : le Conseil municipal prend acte.

#### **4. Marchés d'approvisionnement**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1413-1 et L.2224-5, et après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 19 juin 2014, le Conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2013 pour le service des marchés d'approvisionnement présenté par Monsieur MOES, représentant le délégataire LOMBARD ET GUERIN.

Le public est avisé, par voie d'affichage, de la réception du présent rapport, lequel est mis à sa disposition en Mairie.

Monsieur LE MAIRE souhaiterait connaître les raisons du déficit d'exploitation de 20% et ce qui concourt à la perte identifiée les mercredis et les samedis

Monsieur MOES explique que le samedi est rentable alors que le mercredi est déficitaire (20 000 euros de perte sur l'ensemble). Les mois d'hiver connaissent une fréquentation très moyenne.

D'une façon générale, les marchés souffrent partout et il devient très difficile de fidéliser les chalands. La solution serait de revoir la tarification du mètre linéaire.

Monsieur LE MAIRE souhaite savoir comment se décompose le résultat et comment se situe en termes tarifaires le marché de Chantilly par comparaison aux autres marchés.

Monsieur MOES situe la tarification de Chantilly comparable à la province. En région parisienne, le mètre linéaire est à 3,5 euros contre un peu plus de 1 euro à Chantilly. Dans tous les cas, les marchés prospèrent uniquement les vendredis, samedis et dimanches.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU se demande si cette baisse de fréquentation est conjoncturelle ou structurelle.

Monsieur MOES indique que la raison est conjoncturelle. Il faut aussi repenser les marchés, en expérimentant les marchés de l'après-midi, en soirée, en réfléchissant avec les commerçants sédentaires, avec la Ville pour les problématiques du stationnement.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU conclut que le défaut du marché de Chantilly repose sur sa banalité. Il faudrait le renouveler.

Monsieur MOES voit plutôt l'urgence de trouver des commerçants, par exemple des charcutiers. Si l'offre n'est pas satisfaisante, le marché est appelé à disparaître et les normes d'hygiène de plus en plus contraignantes freinent les vocations.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU se demande si d'autres marchés fonctionnent bien le mercredi.

Monsieur MOES cite l'exemple du marché d'Aulnay-sous-Bois.

Monsieur LE MAIRE souhaiterait que l'on examine de façon plus précise les éléments financiers délivrés par le délégataire. De plus, les élus doivent réfléchir avec les commerçants cantiliens à une stratégie d'ensemble sur le service rendu, sur la problématique du stationnement.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU relève une incohérence : crise conjoncturelle d'un côté mais aussi déficit de commerçants de l'autre.

Monsieur LE MAIRE encourage la société LOMBARD et GUERIN à mettre à profit son activité de conseil, à proposer des actions à mener pour dynamiser le secteur à partir d'une analyse du marché (horaires, équilibre du marché, équilibre entre les commerçants volants et les abonnés).

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU remarque qu'au niveau des comptes consolidés, les marchés de la société LOMBARD ET GUERIN sont excédentaires.

Monsieur LE MAIRE note que les prix de vente des produits sont certes élevés en comparaison par exemple à ceux de Creil, mais qu'ils reflètent une très bonne qualité.

Dans tous les cas, un brainstorming financier, qualitatif et stratégique doit être mené.

Monsieur MOES évoque les contacts de sa société avec les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers mais aussi le marché de Rungis pour démarcher les commerçants.

Monsieur LE MAIRE invite à organiser une réunion sur ce potentiel inexploité avec les commerçants, les élus, les usagers...

Le Conseil municipal est appelé à en délibérer et à prendre acte du rapport annuel du service public des marchés d'approvisionnement 2013.

Résultat du vote : le Conseil municipal prend acte.

## **II- FINANCES**

### **1. Décision Modificative n°1/2014 Budget Principal Ville**

Monsieur LE MAIRE demande à Monsieur LE NORCY de présenter les grandes lignes de la décision modificative n° 1 /2014 du budget primitif 2014 Ville.

« Monsieur le maire, chers collègues,

La décision modificative qui vous est présentée deux mois après le vote du Budget primitif pour 2014 ne constitue qu'un ensemble de mesures d'ajustements qui ont été étudiées en détail à l'occasion de la réunion de la Commission des Finances le 23 juin 2014.

Je vous propose d'en examiner successivement les parties fonctionnement, puis investissement. Pour ce faire, je baserai mes commentaires sur les tableaux dont vous disposez en annexe.

**Pour la partie fonctionnement** : il s'agit d'un ajustement en dépenses et en recettes d'un montant de 42 000 €.

En recettes, le loyer désormais perçu par la ville pour les locaux de la rue du Connétable depuis la mi-avril s'élève pour l'exercice à 18 400 €, sur la base d'un loyer mensuel correspondant à l'évaluation des domaines. La dotation nationale de péréquation est réajustée de 7 700 € par rapport à l'inscription au BP : il s'agit essentiellement d'une progression de la part de cette dotation qui provient de la compensation de taxes perçues après suppression de la Taxe Professionnelle (dont les éléments liés à l'activité économique). Les produits exceptionnels, d'un total de 6 800 € se décomposent en deux parties : 3 700 € de remboursements effectifs de sinistre et quelques petites admissions en non-valeur, d'une part, et 3 100 € de remboursement d'un sinistre particulier, un candélabre dont vous trouvez la contrepartie exacte en dépenses, une majoration de la redevance d'occupation du domaine public pour 5 800 € et enfin 3 300 € de Taxe de séjour (il s'agit de la perception d'un règlement tardif par un hôtelier), taxe qui est aujourd'hui de la compétence de la Communauté de communes. Vous trouvez en dépenses un versement de 4 700 € correspondant à la même taxe.

Ces recettes permettent de financer les dépenses nouvelles : l'entretien du matériel d'impression des services techniques, la réalisation d'un premier lot de médailles pour la ville (droit permanent d'usage de l'outillage d'une part, frappe d'une médailles d'autre part), un complément de 2 000 € pour l'animation du Parc Watermâël-Boitsford, strictement compensé par une réduction des charges de séjours en colonies, des fournitures divers pour 4 500 €, le déménagement de l'école Mermoz vers l'école maternelle du Bois Saint Denis pour 4 000 €, des prestations complémentaires pour le CEL (dans le cadre des rythmes scolaires) pour 2 800 €, l'acquisition de pieux en bois pour éviter le stationnement route de l'Aigle qui ont été posés à l'occasion des Prix du Jockey Club et de Diane, mais qui seront permanents, un ajustement du marché à bon de commandes pour la voirie, et enfin une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour la mise en place d'un parquet pour le 14 juillet.

### Pour la partie investissement,

Nous prenons en compte deux recettes nouvelles pour un montant total de 236 000 €

- La subvention d'équipement DETR pour le réseau pluvial avenue Maréchal Joffre, qui était prévue, mais dont le versement a eu lieu depuis l'adoption du budget pour 60 000 € (nous avons indiqué lors du vote du BP que nous ne prenions en compte que les subventions certaines).
- Des produits des amendes de police pour 176 000 € (nous en avons prévu 200 000 au BP, mais nous ne maîtrisons pas les clés de répartition de ce produit entre les communes concernées).

La partie dépenses nouvelles vous est présentée par grands secteurs :

- L'École maternelle du Bois Saint Denis pour laquelle nous devons réaliser une tranchée commune (eau, gaz, électricité, télécommunications) qui dessert trois points de comptage (Ecole, Petit Château et salles) et qui avait été retirée du marché (pas de devis), la création d'un branchement Gaz et l'achat de mobilier pour la nouvelle école.
- Un ajustement à la baisse de 1 650 € sur de petits montants de matériels scolaires est compensé à l'identique par du matériel périscolaire (voir la deuxième page de l'annexe)
- Le Stade, pour lequel nous devons, pour des raisons d'état précaire de nos installations d'eau chaude et de vestiaires de la tribune principale, réaliser une première étape de mise en état qui s'intégrera dans le projet global dont nous reparlerons (étape dont la réalisation est nécessaire à l'accueil des équipes et des arbitres). Ces travaux se montent à 105 200 €.
- De plus pour le Stade, nous lançons en 2014 l'étude globale du réaménagement et de la réfection. Pour cela, avec l'aide d'un cabinet spécialisé, nous souhaitons parvenir rapidement à un « projet sportif global » recensant les besoins et les présentant sous la forme d'un projet cohérent répondant aux besoins des sportifs et des associations, valorisant l'espace disponible et conçu pour limiter les dépenses d'énergie et de fluides. Nous prévoyons une enveloppe de 50 000 euros pour cette étude, qui se traduira par des tranches de réalisation étalées sur trois ou quatre budgets à partir de 2015.
- Pour les tennis, nous devons mettre en conformité l'installation électrique et créer un branchement de gaz, le tout pour une dépense de 16 920 €
- En matière de communication, nous allons installer aux deux entrées nord et sud de la ville deux panneaux lumineux dont l'usage sera d'informer sur les événements importants prévus dans Chantilly (afin de remplacer les banderoles actuelles : amélioration esthétique et meilleure réactivité). Leur coût (génie civil et réseaux compris) représente 37 500 € (leur durée de vie est de l'ordre de 15 ans !!)
- Nous devons, dans le secteur de l'urbanisme, réaliser une étude urbaine (c'est une obligation). Elle est réalisée par un cabinet spécialisé, pour un coût nettement inférieur à celui que nous aurions dû prendre en

charge en utilisant le cabinet préconisé par le PNR, malgré la subvention que nous aurions pu obtenir). Nous programmons donc 15 000 euros.

- Dans le bâtiment du Poste de Police avenue Maréchal Joffre, nous devons faire réaliser le dévoiement de l'alimentation ERDF sur la colonne montante de tout l'immeuble pour 18 500 €, et nous équipons le poste de police de vestiaires métalliques pour les agents pour 1 200€.

- Les travaux de la salle de restauration du personnel municipal (qui respectent les normes actuelles de réduction des consommations d'énergie) et ceux de la réfection du mur qui se situe dans le prolongement nécessitent un supplément d'honoraires de 15 000 € pour l'architecte, le SPS et le contrôle technique.

- Pour les pistes cyclables, le complément d'honoraires de 3 400€ pour la maîtrise d'œuvre est lié strictement à l'évolution du budget qui a été revu à la hausse.

- Enfin nous vous présentons en Dépenses diverses un montant de 29 140 € qui correspondent le plus souvent à des travaux ou achats réalisés mais qui n'étaient pas prévus (des compléments de travaux à l'OTSI et la CCAC pour 4 300 € ; des remplacements de matériels qui tombent en panne dans les écoles ou au restaurant scolaire et une alarme pour 7 550 €, quelques achats de mobiliers ou de matériels (pour la mairie et la médiathèque, un ancrage sur mur escalade, mats d'éclairage pour le parc Watermal-Boitsford) pour 7 730 €, divers travaux de voirie et espaces verts pour 9 560 €.

L'ensemble des dépenses nouvelles qui vous sont proposées s'élève à 410 500 €, alors que nos recettes nouvelles s'élèvent à 236 000 €. C'est pourquoi il vous est proposé de récupérer la différence, soit 174 500 euros sur le montant des crédits d'investissements inscrits au BP 2014 pour les Travaux du Parking du Réservoir (qui sont de 1,060 M€). Compte-tenu de l'état d'avancement des études de ce projet indispensable, nous avons en effet la certitude de ne pas avoir à engager en 2014 la totalité des crédits inscrits.

Cette décision modificative a été étudiée en détail par la commission des finances qui a émis un avis favorable.

Si vous l'adoptez, la section de fonctionnement du Budget passera de 16 370 000 à 16 412 000 € et la section d'investissement de 7 317 000 à 7 553 000 €. »

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires suivants :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT (voir pièce jointe en annexe)**

**En recettes :** + 42 000 €

Location – Office de Tourisme	18 400 €
Dotation nationale de péréquation	7 700 €
Remboursements d'assurances	6 800 €
Redevance d'occupation / domaine public	5 800 €
Taxe de séjour	3 300 €

**En dépenses :** + 42 000 €

Les nouvelles inscriptions proposées sont les suivantes :

**Crédits rajoutés :** + 44 000 €

Réparation imprimante services techniques	1 400 €
Médailles de la ville	4 500 €
Animations été parc WB	2 000 €
Fournitures diverses - poste police	4 500 €
Frais de déménagement école BSD	4 000 €
Prestations Contrat Educatif Local	2 800 €
Réparation candélabre	3 100 €
Fournitures de pieux en bois	1 500 €
Entretien voirie	13 500 €
Subvention Comité des Fêtes	2 000 €
Reversement taxe de séjour	4 700 €

**Lignes budgétaires modifiées (crédits récupérés) :** - 2 000 €

Séjours de vacances	- 2 000 €
---------------------	-----------



La section de fonctionnement passe de 16 370 000 € à 16 412 000.00 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT (voir pièce jointe en annexe)

**En recettes :** + 236 000 €

Subvention Etat / Pluvial Joffre	60 000 €
Amendes de police	176 000 €

**En dépenses :** + 236 000 €

Les nouvelles inscriptions sont les suivantes :

**Crédits rajoutés :** + 412 150 €

Travaux - Maternelle BSD	115 640 €
Travaux et frais d'étude - Stade	155 200 €
Travaux Tennis	16 920 €
Mobiliers et matériels - Périscolaire	1 650 €
Panneaux lumineux	37 500 €
Etude urbaine	18 000 €
Travaux et vestiaires - Poste de police	19 700 €
Honoraires - Salle de restauration	15 000 €
Honoraires - Pistes cyclables	3 400 €
Matériels mobiliers divers	2 700 €
Travaux - Ancienne Poste	4 300 €
Alarmes - maternelle Tilleuls	3 000 €
Chauffe-eau - maternelle Tilleuls et Mermoz	730 €
Armoire - restaurant scolaire du Coq	2 710 €
Fontaine à eau - restaurant Tilleuls	1 110 €
Matériels TV, DVD - médiathèque	1 500 €
Ancrage salle omnisport Halle des Bourgognes	1 500 €
Mâts et travaux sur regard - Parc WB	4 210 €
Création d'un bateau BSD	2 000 €
Marquage au sol et signalétique - Av. de Verdun	4 630 €
Arbustes pour massif rue du Connétable	750 €

**Ligne budgétaire modifiée (crédits récupérés) :** - 176 150 €

Travaux parking du Réservoir	- 174 500 €
Matériels divers écoles	- 1 650 €

La section d'investissement passe de 7 317 000 € à 7 553 000.00 €.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU suggère d'utiliser les panneaux lumineux non seulement pour la tenue des manifestations mais aussi pour la disponibilité des places de stationnement ou le fonctionnement du bus, pour diffuser une information utile pour tous.

Monsieur LE MAIRE exprime sa réticence en l'état de cette utilisation, du fait de la nécessité d'un dispositif dédié de comptage pour le stationnement qui du reste est familier en gestion déléguée. L'installation de panneaux lumineux n'a pas cette vocation première.

Monsieur LE MAIRE aborde la question du stade. Des travaux d'agrandissement de la base de vie des arbitres, de réfection de chauffe-eau nécessitent des investissements. La Ville va également lancer une étude prospective à partir de la définition de besoins sur le devenir du stade, sur l'emplacement du terrain en gazon synthétique. Cette étude technique permettra également de phaser les travaux et d'optimiser notamment les coûts humains.

Monsieur LOUIS-DIT-TRIEAU relève toutefois que l'entretien d'un terrain en gazon synthétique nécessite l'intervention de techniciens qualifiés.



Monsieur LE MAIRE ajoute qu'aujourd'hui, les terrains en dehors du terrain d'honneur sont surutilisés et sont en train de se dégrader et qu'il y a lieu d'envisager la création d'un terrain en gazon synthétique dont le positionnement est à déterminer.

De plus, 1500 euros seront dédiés aux équipements numériques de la médiathèque avec pour un projet des projections de films, des cycles pour mettre en valeur nos DVD.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 ABSTENTION:

## 2) Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Dans le cadre de l'organisation de la manifestation dite « la fête des canaux » qui se tiendra le 14 juillet 2014, le Comité des fêtes a sollicité une subvention exceptionnelle de 2 000 euros pour la location d'un parquet démontable à usage de piste de danse. Le devis présenté s'élève à 2 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 € au Comité des Fêtes – étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus à la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2014 (9291 1 6574 SUBV).
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces y afférentes.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

## 3) Subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage

*Eric WOERTH; Caroline GODARD; Florence BRUNET; Bénédicte de CACQUERAY; Anita JACOBEE-MONNET; Dominique LOUIS DIT-TRIEAU sortant de la salle et ne participant pas au vote.*

Dans le cadre des échanges avec la Ville de Uberlingen, le Comité de Jumelage a sollicité une subvention exceptionnelle de 3 000 euros pour couvrir les frais de déplacement de la délégation cantilienne au Festival des chorales des villes jumelées de Uberlingen qui s'est tenu du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2014. Le devis présenté s'élève à 3 762 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir

- allouer une subvention de fonctionnement de 3 000 € au Comité de Jumelage – étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus à la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2014 (92041 6574 SUBV).
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces y afférentes.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE des votants

## III JEUNESSE

### **Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement et modification des horaires de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)**

La suppression de l'offre d'accueil extrascolaire le mercredi matin, liée à la mise en place du temps scolaire le mercredi matin, a une incidence sur la tarification appliquée au niveau de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.)

Quatre possibilités d'accueil seront proposées à compter du mercredi 3 septembre 2014.

- Fréquentation de la cantine uniquement le mercredi midi
- Fréquentation de l'A.L.S.H. du mercredi après-midi
- Fréquentation de la cantine et de l'A.L.S.H. du mercredi après-midi
- Fréquentation de la cantine, de l'A.L.S.H. du mercredi après-midi et du péri- de A.L.S.H. du soir

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Tarifs de la cantine du mercredi midi

Quotient familial	Tarifs du repas
Quotient familial < 500 euros	2.44€
Quotient familial de 501 à 650 euros	2.84€
Quotient familial de 651 à 800 euros	3.84€
Quotient familial > 800 euros	4.54€
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant d'une famille qui déjeune à la cantine, par enfant et par repas	2.44 €
Familles non cantiliennes	5.08€

- Tarifs alsh du mercredi après-midi

Par enfant	Tarifs journée actuels	Tarifs demi-journée (septembre 2014)
Quotient familial < 500 euros	2.13€	1.06€
Quotient familial de 501 à 650 euros	4.18€	2.84€
Quotient familial de 651 à 800 euros	6.32€	3.84€
Quotient familial > 800 euros	8.63€	4.54€
Par enfant à partir du troisième enfant fréquentant l'alsh		
Quotient familial < 500 euros		gratuité
Quotient familial de 501 à 650 euros	2.13€	1.06€
Quotient familial de 651 à 800 euros	4.18€	2.84€
Quotient familial > 800 euros	6.32€	3.84€
Participation de la commune de Vineuil Saint Firmin	8.63€	4.54€
Communes extérieures	19.36€	9.68€

- Tarifs alsh du mercredi après-midi (repas du midi compris)

Par enfant	Tarifs journée actuels	Tarifs demi-journée avec repas (septembre 2014)
Quotient familial < 500 euros	2.13€	1.61€
Quotient familial de 501 à 650 euros	4.18€	3.51€
Quotient familial de 651 à 800 euros	6.32€	5.08€
Quotient familial > 800 euros	8.63€	6.58€
Par enfant à partir du troisième enfant fréquentant l'alsh		
Quotient familial < 500 euros		gratuité
Quotient familial de 501 à 650 euros	2.13€	1.61€
Quotient familial de 651 à 800 euros	4.18€	3.51€
Quotient familial > 800 euros	6.32€	5.08€
Participation de la commune de Vineuil Saint Firmin	8.63€	6.58€
Communes extérieures	19.36€	12.22€

- Tarifs péri-alsh du soir

Quotient familial	Tarifs forfait 2 heures
Quotient familial < 500 euros	1.12€
Quotient familial de 501 à 650 euros	1.50€
Quotient familial de 651 à 800 euros	1.87€
Quotient familial > 800 euros	2.83€

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs exposés ci-dessus et de modifier les horaires comme suit pour le mercredi:

ACCUEIL CANTINE ALSH : 12H  
ACCUEIL ALSH : 13H30 / 17H30  
ACCUEIL PERI ALSH : 17H30/19H30

Monsieur GAUTELLIER note que sur les deux dossiers inscrits à l'ordre du jour, l'opposition n'a pas pu exceptionnellement participer aux commissions. Par conséquent, il a demandé à Madame BARBASTELMACH, Adjointe au Maire, un rendez-vous pour évoquer avec elle la réforme des rythmes scolaires et les décisions prises.

Résultat du vote :  
A LA MAJORITE  
Par 29 voix POUR :  
Par 4 ABSTENTION:

#### IV- SCOLAIRE

##### 1) **Voyage scolaire en Allemagne (Hambourg et ses environs) du collège des Bourgognes – Participation de la Ville de Chantilly aux frais de séjour d'élèves cantiliens. Additif à la délibération du 8 avril 2014**

Le collège des Bourgognes a organisé du 11 au 16 mai 2014 un voyage scolaire en Allemagne, pour les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

La participation financière facturée aux familles par le collège s'élevait à 243,10 euros et par délibération du 8 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de participer aux frais de séjour des 7 élèves cantiliens qui étaient inscrits à ce voyage scolaire, en versant 49 euros par élève aux familles concernées.

Au final, 22 élèves cantiliens ont effectivement participé à ce séjour.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge financière des 15 élèves supplémentaires à raison de 49 euros par élève qui sera versée directement sur le compte de chacune des familles concernées.

Le Conseil municipal est invité à délibérer.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE

##### 2) Classes d'environnement – Année scolaire 2014-2015

Comme chaque année, les enseignants des écoles élémentaires ont été sollicités pour définir les séjours en classe d'environnement pour l'année 2014-2015.

Pour l'instant, aucune destination n'a été arrêtée.

Par conséquent, le Conseil municipal est appelé à délibérer et à fixer le nombre de classes qui pourront bénéficier d'un séjour en classe d'environnement au cours de l'année 2014/2015, dans le cadre des propositions du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des classes d'environnement, avec priorité aux classes de CM1 et CM2, comme suit :

- 1 classe par école élémentaire publique, pour 14 jours maximum
- ou
- 2 classes par école élémentaire publique, pour 7 jours maximum

La Commission des Affaires Scolaires a émis un avis favorable le 17 juin 2014.

### 3) Réforme des rythmes scolaires

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Madame BARBA - STELMACH qui présente l'application de la réforme des rythmes scolaires à Chantilly.

La réforme des rythmes scolaires voulue par le gouvernement est entrée en vigueur en janvier 2013 (avec une application en septembre 2013 sauf dérogation demandée par les communes) et la ville a aussitôt initié un plan de concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.

Au fur et à mesure des réunions de travail traitant des modalités de l'application de la réforme, des difficultés et interrogations sans réponse de l'Etat sont apparues à savoir :

- le recrutement d'animateurs qualifiés : élément essentiel de réussite de cette réforme des rythmes scolaires, les premiers retours d'expérience démontrent des difficultés à recruter un personnel qualifié et disponible 3 heures par semaine,
- la disponibilité de locaux dédiés : les communes ne disposent pas obligatoirement de locaux pour la mise en place des activités périscolaires pour tous les élèves, à l'exception des salles de classe qui ne sont pas par essence destinées à cet usage,
- les conséquences sur la fréquentation de la restauration scolaire,
- le coût de la mise en œuvre de cette réforme des rythmes scolaires : il a été estimé pour la commune à près de 215 000 € annuels, (soit presque trois points de fiscalité !), pour un effectif total d'enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire de 850 élèves,
- le fonds de soutien prévu par l'Etat : ce dernier ne couvrira pas les charges supportées par les collectivités et sa pérennité n'est pas assurée pour l'avenir.

Fort de ce constat d'échec annoncé, le Conseil municipal a émis un vœu le 20 décembre 2013 pour le report et la non-application de cette réforme dès la rentrée 2014/2015 et la réouverture de la concertation sur la réforme des rythmes scolaires avec les collectivités territoriales, la communauté éducative, les représentants de parents d'élèves et tous les partenaires concernés.

Le gouvernement, confronté à une vague de contestation, a alors fait le choix de modifier substantiellement l'économie du projet et a décidé de modifier brutalement et unilatéralement en mai 2014, le décret de janvier 2013 en permettant de concentrer les activités périscolaires sur une demi-journée.

Encore une fois, le gouvernement s'éloigne de plus en plus de l'intérêt de l'enfant qui jongle entre des journées plus chargées et d'autres allégées, alors même que les chronobiologistes préconisent des journées plus courtes, équilibrées et régulières pour mieux apprendre les matières fondamentales.

Dans ce contexte, la ville a proposé à l'Inspectrice de l'Education nationale, au Recteur, aux enseignants et aux délégués de parents d'élèves, de simplifier et d'apaiser les choses en fixant de nouveaux horaires d'école. Les journées des lundi, mardi, jeudi et vendredi seront réduites de 45 minutes, conformément à ce que préconisent les experts. Les enfants auront classe le mercredi matin pour respecter les cinq matinées obligatoires dans la semaine.

Les activités du Contrat Educatif Local seront maintenues et renforcées le mercredi après-midi notamment avec des ateliers en anglais. Ces activités, appréciées par les enfants et les parents, resteront facultatives et gratuites pour les enfants de grande section et d'élémentaire.

La Ville de Chantilly n'a pas attendu cette réforme pour mettre en place dans le temps scolaire depuis quelques années des services hautement qualitatifs pour les enfants scolarisés : - interventions musicales dispensées par les professeurs du conservatoire de musique Le Ménestrel pour tous les élèves - interventions sportives menées par un professeur d'éducation physique pour les CE2/CM1/CM2 - séances de piscine de la grande section de maternelle au CM2 - accueil à la médiathèque municipale de l'ensemble des classes - service d'étude surveillée en élémentaire et un accueil périscolaire le matin et le soir pour les enfants dont les parents travaillent.

L'Inspectrice de l'Education nationale a validé ce dispositif qui répond parfaitement aux exigences du décret de mai 2014.

En conclusion, malgré les vives réserves qu'elle émet sur l'opportunité de cette réforme, la ville respecte ses obligations et travaille depuis l'origine de concert avec l'ensemble des partenaires afin que le bien être de l'enfant soit au cœur des préoccupations de chacun.

Il est demandé au conseil municipal de fixer les horaires de la semaine scolaire de la façon suivante et qui prennent en compte les particularismes des établissements :

- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h 45 à 11h45 et de 13h45 à 16h pour les écoles élémentaires Paul Cézanne, Coq chantant, maternelles du Coq Chantant et du Bois Saint Denis
- le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h 35 à 11h35 et de 13h35 à 15h 50 pour l'école élémentaire du Bois Saint Denis et les écoles maternelles des Tilleuls et Lefébure
- le mercredi de 8h45 à 11h 45 pour les écoles élémentaires Paul Cézanne, Coq chantant, maternelles du Coq Chantant et du Bois Saint Denis
- le mercredi de 8h 35 à 11h35 pour l'école élémentaire du Bois Saint Denis et les écoles maternelles des Tilleuls et Lefébure

Monsieur LE MAIRE ajoute que la Ville a revu ainsi le dispositif initial et se félicite du résultat : coût moins important, respect des rythmes chrono biologiques de l'enfant. La question qui se posera durant l'année réside dans la réduction des temps de vacances très longs. Aucune ville ne l'a fait mais le décret le permet. En fonction du retour d'expériences in vivo, nous pourrions être amenés à peut-être réduire ce temps de vacances, comme cela a été expérimenté sur le site du Coq chantant.

Monsieur GAUTELLIER revient sur l'analyse du nouveau décret. On ne peut dire qu'il n'y a pas eu de concertation dans la mesure justement où le décret prend en compte les éléments de concertation, les expériences des communes qui se sont engagées dès 2013 et les problématiques du milieu rural.

L'essentiel de cette réforme repose sur le rythme scolaire et le rythme des vacances (cycle idéal 7 semaines et 15 jours de vacances) et de consacrer 5 matinées d'apprentissage.

Quant aux 40 minutes, certaines communes les ont regroupées (2 fois 1h30) ce qui règle le problème des transitions. Mais la ligne politique UMP a été de s'opposer.

Il a pris rendez-vous avec Mme BARBA pour mieux comprendre la réforme, et vérifier que la baisse des coûts ne correspond pas à une baisse de la qualité du service.

Monsieur LE MAIRE rappelle que la Ville a toujours eu comme priorité l'intérêt de l'enfant, à la différence de l'économie du décret. Afin de traiter au mieux la chronobiologie, l'Etat aurait dû réellement prendre des mesures d'ensemble (baisse des vacances, réduction du temps dans les locaux).

Monsieur LE MAIRE indique qu'il n'a jamais été favorable à une concentration de toutes les activités sur un après-midi. Il s'agit certes d'un temps périscolaire et les parents ont le choix de laisser leur enfant le vendredi après-midi.

Ce qui de fait crée une différence entre les enfants, certains bénéficiant de 2 jours et demi de congés, tandis que les autres de 2 jours.

De plus, il se félicite que la Ville a déjà mis en place il y a déjà longtemps le Contrat éducatif local. En l'absence de ce dernier, on aurait dû recruter. Ce contrat local fonctionne bien, riche d'équipes rôdées, d'activités diversifiées, et au service des usagers satisfaits.

Ces activités qualitatives vont perdurer et seront pour certaines renforcées, comme l'apprentissage de l'anglais.

Ces heures rajoutées au périscolaire seront gratuites pour les parents.

Monsieur GAUTELLIER est défavorable à la demi-journée du vendredi.

Il reconnaît que Chantilly a des atouts grâce au contrat local, et il a été l'un des premiers à vanter le dispositif. Dans d'autres communes qui partent de rien, cela est plus compliqué.

Ainsi, il a été assez surpris de la position initiale du Maire qui a suivi les directives nationales de l'UMP. Aujourd'hui, il se réjouit que l'on revienne vers des choses plus constructive..

Monsieur LE MAIRE conteste l'opportunité de ce décret et indique qu'il n'y a rien de politique là dedans.

En revanche, la Ville de Chantilly n'a jamais dit qu'elle n'appliquerait pas la réforme. En effet, on a toujours pensé que l'autorité communale n'a pas pour compétence de choisir le temps scolaire, c'est le rôle de l'Etat. Il propose au groupe d'opposition d'examiner dans le détail avec Carine BARBA et Bénédicte de CACQUERAY les dispositions prises à Chantilly avant de réfléchir ensemble sur la problématique des vacances.

Résultat du vote :

A LA MAJORITE

Par 29 voix POUR :

Par 4 ABSTENTION:

### Questions Diverses

Monsieur Le MAIRE laisse la parole à Caroline GODARD qui fait un point sur le jumelage.

« La Ville de Chantilly est jumelée avec trois villes étrangères, WATERMAEL BOITSFORT en Belgique, UBERLINGEN en Allemagne et EPSOM en Angleterre. Nous pensons qu'il serait intéressant d'élargir cette démarche qui doit non seulement se composer de relations d'amitié avec les villes étrangères, mais aussi développer des liens culturels - à l'instar des échanges avec les chorales -, des échanges économiques (de chefs d'entreprises à chefs d'entreprises) et des manifestations sportives et linguistiques.

C'est dans l'intérêt de tous les enfants cantiliens de pratiquer avec aisance une langue étrangère, allemand, anglais ou autre.

Ces enjeux seront proposés au prochain comité de jumelage. Nous avons aussi l'intention de développer le jumelage avec la ville de Terrasini en Sicile, dernière résidence du duc d'Aumale.

Monsieur LOUIS DIT-TRIEAU partage aussi cette vision d'élargissement des échanges vers la jeunesse, dans le domaine culturel, sportif, associatif (Jardins Familiaux).

Lorsque le comité de jumelage est allé à UBERLINGEN, il a facilité les modalités d'accueil d'un jeune cantilien dans une famille allemande. Le comité de jumelage doit être un vecteur de ce type d'échanges.

Pour les chefs d'entreprises, cela est peut-être moins vrai.

De même, le Ménestrel a noué des contacts avec ses homologues étrangers et la thématique de Noël en est un bon exemple. Les chorales étrangères viendront non seulement à Chantilly pour le marché de Noël les 6 et 7 décembre, mais aussi dans les villes voisines (Avilly, Coye la Forêt, Vineuil).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 10.

\* \* \* \* \*